

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Vanek : Participation officielle à la cérémonie du 12 novembre 2017 au parc Mon Repos : N'EST-IL PAS TEMPS D'EN FINIR AVEC LA NOSTALGIE MILITARISTE ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les député-e-s sont invité-e-s à participer à ladite « Cérémonie à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie » qui se tiendra le 12 novembre au parc Mon Repos; d'autres autorités, des détachements de la gendarmerie et de l'armée, etc. participeront à la manifestation.

Or cette manifestation et cette participation officielle posent problèmes.

En effet, à aucun moment dans cette cérémonie on ne commémore ou ne sont représentées les victimes civiles des guerres et d'autres opérations militaires, ni d'ailleurs les soldats suisses dont la mort est clairement imputable à l'armée suisse elle-même et à ses autorités militaires...

Au contraire, participent au défilé officiel de nombreuses sociétés militaires et associations d'anciens combattants ou membres de forces armées, suisses ou étrangères... Et parmi les sociétés militaires qui défilent on retrouve – par exemple – l'Amicale des anciens parachutistes de Thonon-Chablais ou encore l'Associazione Nazionale Volontari di Guerra ed Arditi. Mais, à notre connaissance, les anciens paras français n'ont fourni ni des réparations ni des excuses à l'adresse des centaines de milliers de civils torturés par leurs unités lors de la guerre d'Algérie et, à notre connaissance, l'association des volontaires de guerre italiens susmentionnée n'a jamais non plus envisagé des réparations ni même des excuses pour les nombreux crimes de guerre commis par ces militaires lors des guerres d'Ethiopie,

d'Espagne et lors de la Seconde Guerre mondiale, y compris au service de la prétendue « République sociale italienne » fasciste (1943-45).

Par ailleurs, parlant de l'armée, on escamote dans le cadre de cette cérémonie son rôle douteux comme outil de la répression antisociale et antisyndicale; 100 000 hommes n'ont-ils pas été mobilisés contre la grève générale en novembre 1918 dont les revendications comprenaient, par exemple, l'AVS et la représentation proportionnelle, le droit de vote et d'éligibilité des femmes ?! Gageons que les morts tués par l'armée dans le cadre de la répression de cette grève historique et qu'il convient de saluer ne seront pas mentionnés au parc Mon Repos, par exemple, pour ne citer qu'eux, trois jeunes ouvriers horlogers de Granges, qui ont été abattus par les troupes fédérales lors de la grève générale : Hermann Lanz (29 ans), Marius Noirjean (18 ans) et Fritz Scholl (17 ans). Il ne sera non plus pas question des treize victimes du massacre du 9 novembre 1932 perpétré par l'armée à Genève, dans le cadre de la dispersion manu militari d'une manifestation antifasciste... Mais ces gens-là ne sont-ils pas morts au service du bien commun ?

On dira qu'il ne faut pas tout mélanger... et qu'il s'agit ici de commémorer les morts sous les drapeaux, en particulier en 14-18. Mais la majorité de ceux-ci sont décédés en 1918 lors de l'épidémie de grippe dite « espagnole ». Jusqu'au début août, 395 décès furent enregistrés à l'armée, presque tous provoqués par des pneumonies. Le 17 juillet le nombre des malades de la grippe atteignit dans l'armée un premier sommet avec 6954 personnes touchées, ce qui provoqua un profond désarroi dans la population : on reprocha à juste titre au médecin chef de l'armée, le colonel Carl Hauser, « une préparation insuffisante pour lutter contre l'épidémie », ainsi que de grosses erreurs dans la formation et l'organisation du service sanitaire. Le Conseil fédéral institua une commission d'enquête, qui devait clarifier ces reproches. Par la suite, le rapport final secret du 24 janvier 1919 admit « maintes erreurs, omissions, négligences et des fautes regrettables ».

On note en effet à l'époque à l'armée, des traitements radicaux : « Parmi les remèdes employés à l'armée et qui ont produit de bons effets, on signale la saignée et la transfusion d'eau salée ». La saignée est abondante, un médecin la recommande « copieuse, 500 à 700 g, quelques malades ont subi jusqu'ici 4 saignées de 500 g en 4 jours ». Une quantité qui se passe de commentaires !

Ainsi, nos morts à l'armée sont sans doute largement victimes des saignées et autres mauvais traitements ordonnés par l'armée elle-même... Ces morts-là ne sont pas des morts « au service de la patrie », ce sont des morts tués par « la patrie » au service de l'imbécilité militaire !

Dans ces conditions, je pose deux questions au Conseil d'Etat :

Le gouvernement cantonal n'estime-il pas opportun :

- de décider un moratoire symbolique sur toute participation officielle à cette cérémonie en novembre 2017 qui pose les problèmes évoqués ci-dessus ?***
- d'agir pour qu'en 2018 l'Etat de Genève puisse participer à une cérémonie purgée de toute nostalgie militariste, de tout indice de glorification de guerres coloniales ou de régimes totalitaires, mais qui porte un regard critique sur l'institution militaire helvétique et ses victimes ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

S'agissant de la position du Conseil d'Etat quant à l'institution militaire, il y a lieu de rappeler que cette dernière est un partenaire essentiel de la politique de sécurité de la Confédération et du canton. Il est utile de souligner ici son engagement au profit de la Genève internationale qui compte nombre d'organisations œuvrant pour la promotion de la paix dans le monde.

En tant que partenaires, si des critiques doivent être émises de part et d'autre, elles le sont dans le cadre de nos échanges institutionnels. Ce n'est pas par le canal d'une manifestation particulière que l'Etat entend communiquer avec Berne et l'Armée.

La cérémonie est destinée à saluer la mémoire des citoyens suisses morts sous les drapeaux (comme le relève l'auteur de la question) et donc loin de leurs proches. Elle a, de ce fait, aussi une valeur pour leurs descendants et il est normal que l'Etat y soit représenté, en signe d'hommage.

Par ailleurs, faire le parallèle entre une cérémonie du souvenir et une glorification de guerres coloniales ou de régimes totalitaires est clairement exagéré.

Il faut également relever que les officiels présents le sont sur la base d'une invitation. Ils sont donc libres d'y prendre part ou d'y renoncer, notamment pour des questions de convictions personnelles.

Enfin, si l'auteur souhaite faire évoluer cette manifestation, il dispose également de la faculté d'approcher directement l'association organisatrice en vue d'instaurer un débat constructif sur le sens à donner à cette cérémonie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP